

**Conseil économique et social**

Distr. générale
2 juillet 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules****Groupe de travail des dispositions générales de sécurité****109^e session**

Genève, 29 septembre-2 octobre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la 109^e session^{1, 2}**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 29 septembre 2015 à 9 h 30 au
2 octobre 2015 à 12 h 30.

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique à l'adresse grsg@unece.org. Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont maintenant accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>.

² Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne en utilisant le nouveau système d'enregistrement accessible sur le site Web de la CEE (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=g3wEWI>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès temporaire. En cas de difficultés, ils doivent appeler le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/meetings/practical.htm.



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement n° 107 (Véhicules des catégories M₂ et M₃) :
 - a) Propositions relatives à de nouveaux amendements;
 - b) Prescriptions concernant les portes de service, les fenêtres et les issues de secours.
3. Règlement n° 34 (Prévention des risques d'incendie).
4. Règlement n° 39 (Indicateur de vitesse).
5. Règlement n° 43 (Vitrages de sécurité).
6. Règlement n° 46 (Dispositifs de vision indirecte).
7. Règlement n° 58 (Dispositifs arrière de protection anti-encastrement).
8. Règlement n° 60 (Identification des commandes, des témoins et des indicateurs des motocycles et cyclomoteurs).
9. Règlement n° 67 (Équipements pour véhicules alimentés au GPL).
10. Règlement n° 73 (Dispositifs de protection latérale).
11. Règlement n° 110 (Organes spéciaux des véhicules alimentés au GNC).
12. Règlement n° 116 (Systèmes d'alarme pour véhicules).
13. Règlement n° 118 (Résistance au feu).
14. Règlement n° 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).
15. Règlement n° 125 (Champ de vision du conducteur).
16. Systèmes d'appel d'urgence en cas d'accident.
17. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule.
18. Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).
19. Enregistreur de données de route.
20. Règlement technique mondial n° 6 (Vitrages de sécurité).
21. Amendements aux règlements relatifs à la machine tridimensionnelle point « H ».
22. Élection du Bureau.
23. Questions diverses.

II. Annotations

L'ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du GRSG (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/19/Add.1).